

Municipalité de Saint-Albert



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT

Avis public d'entrée en vigueur

Veillez prendre note que lors d'une séance extraordinaire de son conseil tenue le 13 avril 2015, la Municipalité de Saint-Albert a adopté le règlement intitulé

« Règlement numéro 2015-01 amendant le plan d'urbanisme n° 2007-07 de la Municipalité de Saint-Albert »

Ce règlement entre en vigueur le jour de la parution dudit adoption.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal à l'adresse suivante :

1245, rue Principale
Saint-Albert (Québec) J0A 1E0

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, ce 14 avril 2015.

Suzanne Crête, g.m.a.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication :

Je soussignée, Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Albert, résidant à St-Nobert-d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant aux deux endroits sur le territoire définis par résolution.

Le 14 avril 2015,

Suzanne Crête, g.m.a.

Directrice générale et secrétaire-trésorière